



REPORTING FINANCIER BP Aura #45

31 mai 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?.....	3
1.2. Nos engagements	3
1.3. Utilisation de votre épargne	3
1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?	4
1.5. Quand est publié ce reporting financier ?.....	4
2. VISION D'ENSEMBLE.....	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. Vision dynamique	5
3.2. Nature de l'épargne collectée.....	6
4. LES CREDITS.....	6
4.1. Note méthodologique.....	6
4.2. Vision dynamique	7
4.3. Nature des crédits octroyés.....	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	10
5.1. Le Ratio Brut.....	10
5.2. Le Ratio Financier.....	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Aucun doute, votre épargne sert bien à financer des investissements de décarbonation sur notre région Auverhonalpine.

Nous avons toujours attaché la plus grande rigueur à tracer les financements réalisés et à en vérifier l'impact environnemental (au passage, je vous invite à consulter la rubrique « projets financés » pour avoir une vision concrète de la richesse et de la diversité des projets que votre épargne a pu faire émerger).

En revanche, nous n'avons pas quantifié jusqu'à présent le volumes des émissions de gaz à effets de serre évité grâce à votre épargne. C'est maintenant chose faite à travers l'étude que nous avons commandée au cabinet I-Care et qui est présentée à la rubrique « reportings financiers / BPAURA ».

La méthodologie est complexe mais rigoureuse et elle confirme que votre épargne a permis d'éviter 64 500 tonnes de CO² soit l'équivalent des émissions annuelles d'une ville de 6 500 habitants en Auvergne Rhône Alpes. Chaque millier d'euros épargné permet ainsi d'économiser 190 tonnes de dioxyde de carbone.

Merci à vous et merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

I.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

I.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

I.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

I.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

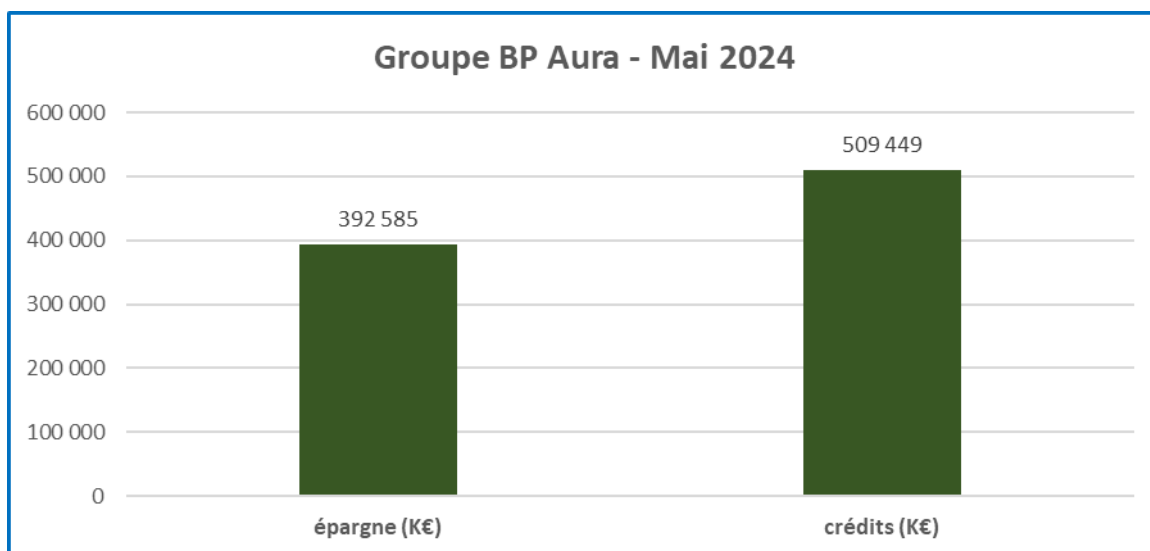
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

I.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

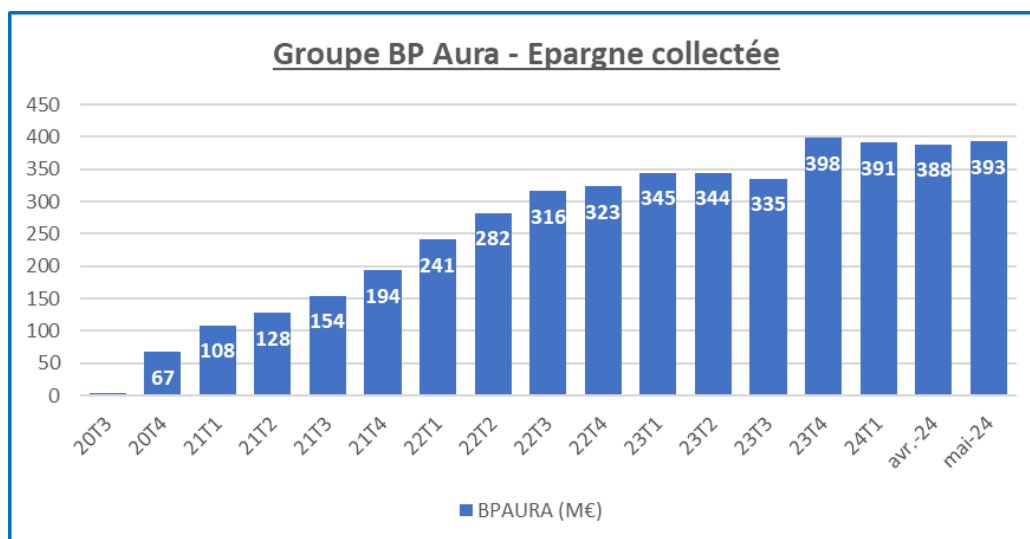
A fin mai 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 393 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 509 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

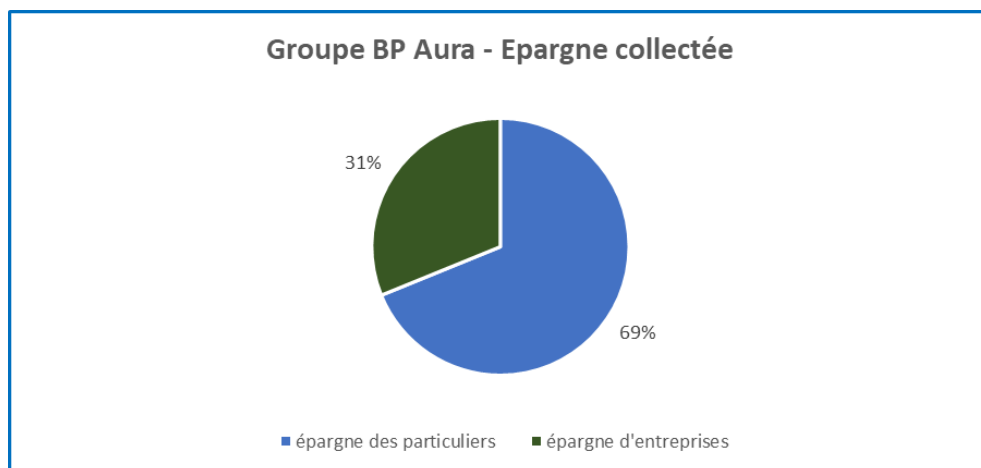
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 9 800, avec 9 858 épargnants ; en revanche les montants collectés continuent leur mouvement baissier avec 388 millions d'euros à fin avril 2024.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 69% et auprès d'entreprises pour 31%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	87 970 801 €	8 643 695 €	-6 852 467 €	89 762 028 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	172 781 845 €	12 391 937 €	-9 962 847 €	175 210 934 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 982 323 €	276 000 €	-818 746 €	5 439 577 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	701 817 €	43 692 €	-34 347 €	711 162 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	121 018 158 €	1 007 700 €	-565 000 €	121 460 858 €
TOTAL	388 454 944 €	22 363 024 €	-18 233 407 €	392 584 560 €

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

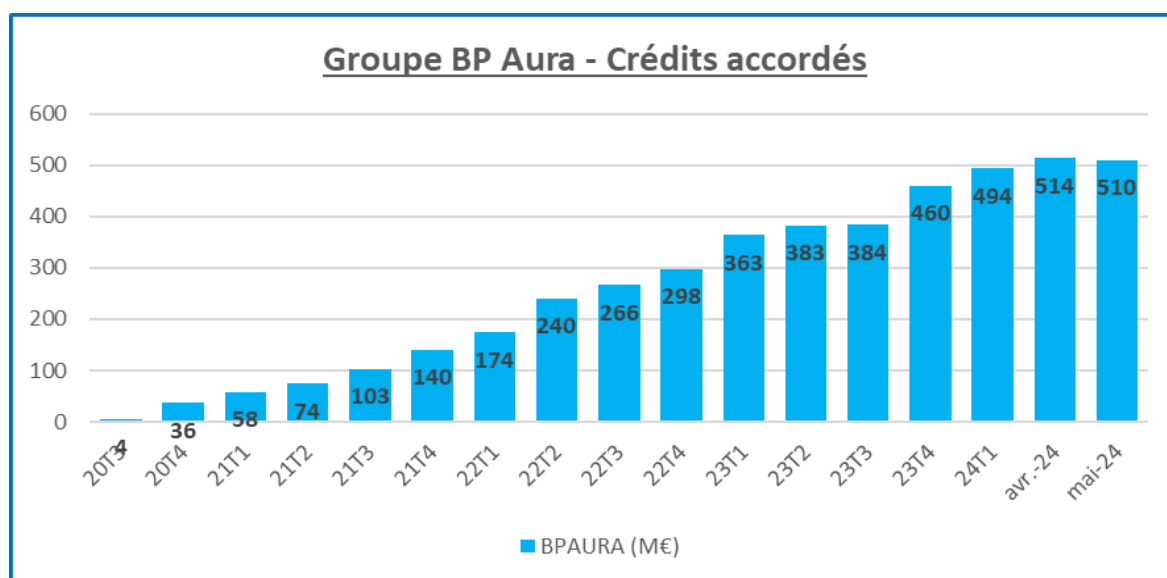
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.

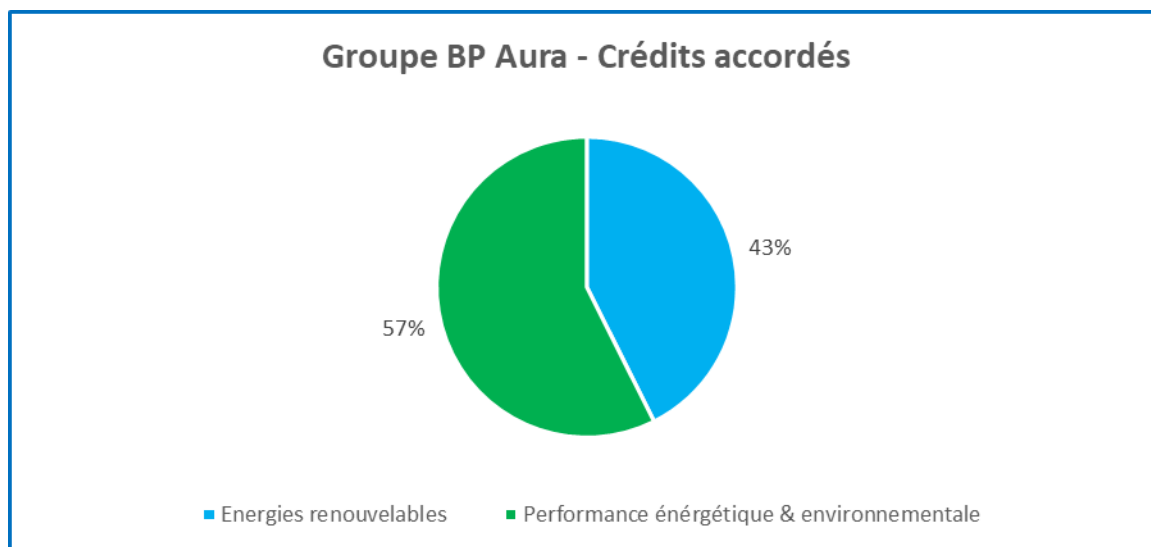


	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	218 908 879 €	4 388 777 €	-793 279 €	222 504 377 €
Efficacité énergétique	152 957 408 €	4 066 089 €	-1 649 107 €	155 374 389 €
Eco mobilité	86 686 277 €	3 160 263 €	-14 652 986 €	75 193 554 €
Innovation	23 308 839 €	0 €	-201 729 €	23 107 110 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	12 736 556 €	0 €	-123 102 €	12 613 453 €
Autres	19 347 166 €	1 500 000 €	-191 439 €	20 655 727 €
TOTAL	513 945 124 €	13 115 129 €	-17 611 642 €	509 448 611 €

A noter sur ce mois de mai, une régularisation des encours de crédit-bail pour 11 millions d'euros à la suite de l'identification d'un fléchage erroné sur la thermie des véhicules financés.

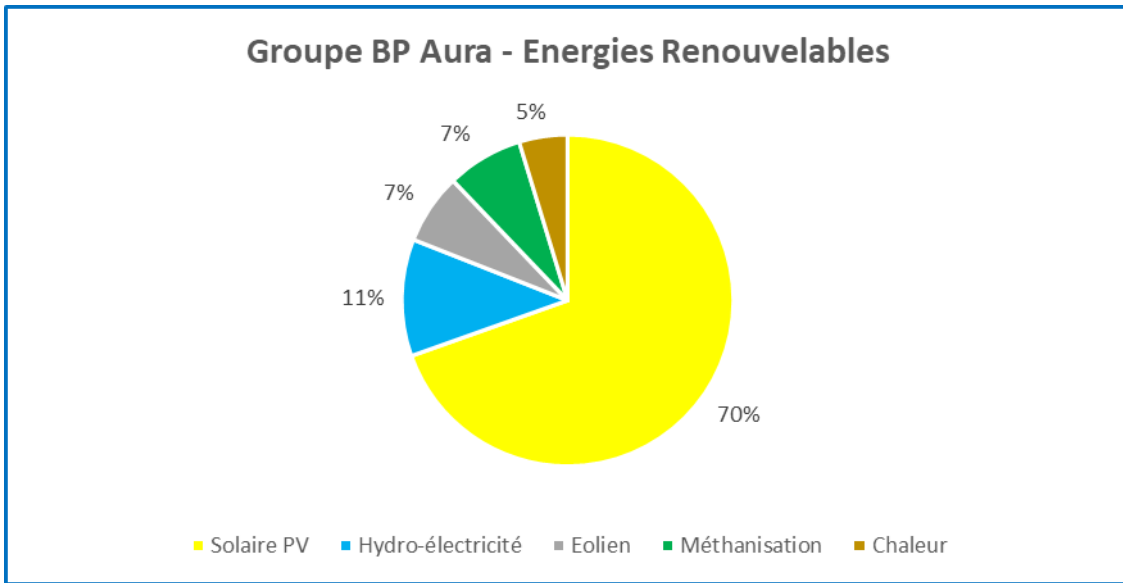
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 43% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 57%.

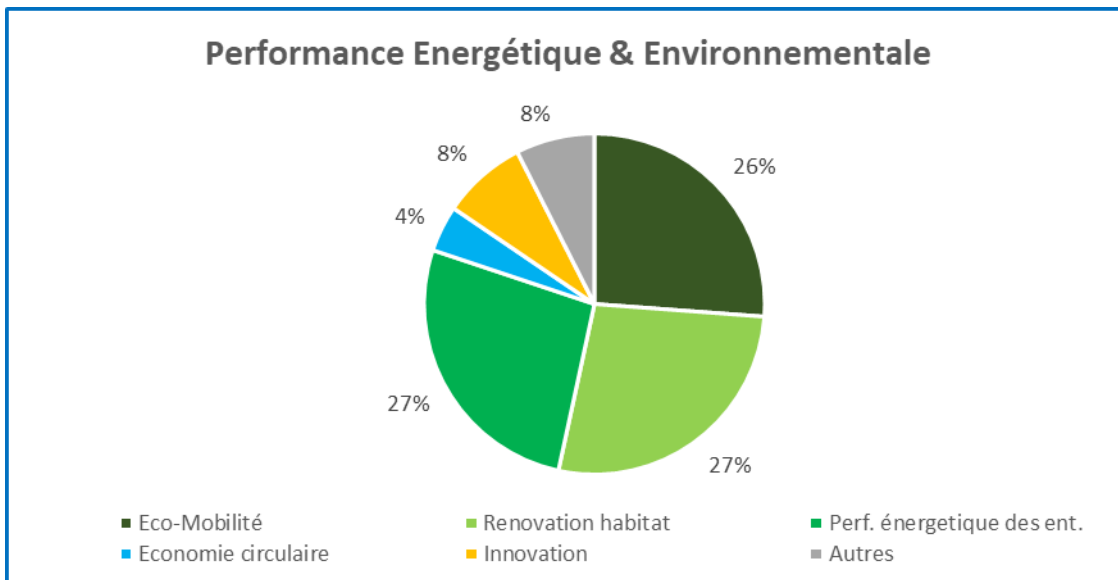


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 8 696 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 70% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 7% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (27%), performance énergétique des entreprises (27%), économie circulaire (4%) et innovation (8%).

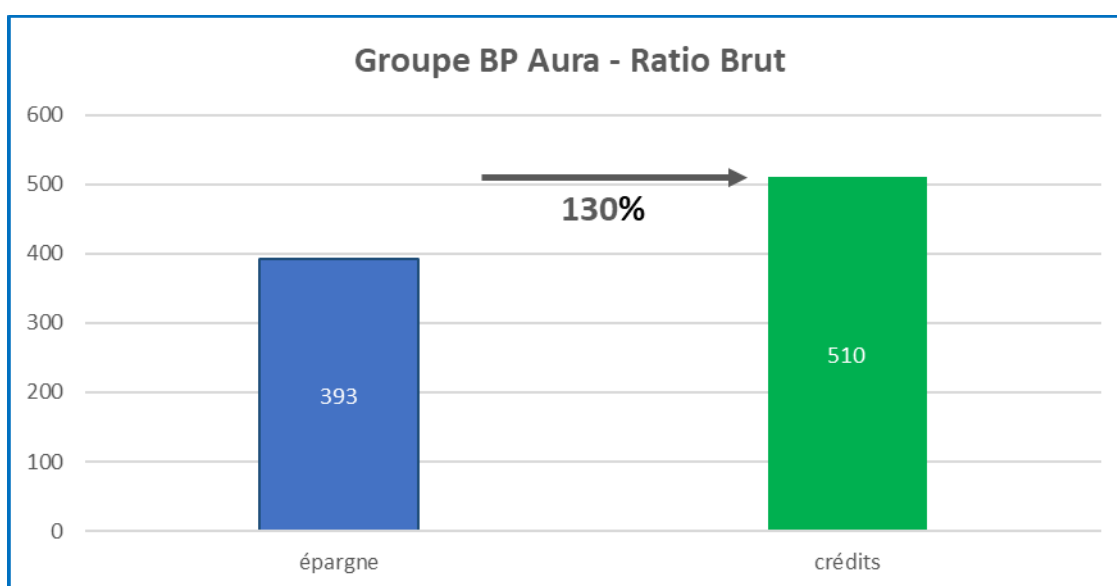


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 130% à fin mai 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 96% à fin mai 2024.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

